

## Classes à Horaires Aménagés Musique - Danse

### Informations Générales 2024-2025

#### Objectifs des CHA

- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay et le Collège Fleming d'Orsay proposent aux enfants qui le désirent, d'allier leurs études générales et un enseignement artistique renforcé dans des conditions d'apprentissage harmonieuses.
- Les CHA ont pour but de permettre à tout enfant de s'épanouir dans une pratique musicale ou chorégraphique, en aménageant deux demi-journées par semaine consacrées aux enseignements artistiques.
- Les élèves doivent être très motivés et **s'engagent** à s'investir dans le projet artistique de la CHA **sur l'ensemble du parcours de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.**
- Les enfants inscrits en classe à horaires aménagés doivent avoir une sensibilité et une curiosité artistique. Ils doivent faire preuve d'autonomie d'une bonne organisation dans leur travail.
- "A l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés ont accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique ou professionnel." (B.O. de l'E.N. n°31 du 29 août 2002, et n°4 du 25 janvier 2007). Toutefois, ils ne sont pas prioritaires pour l'option musique en lycée.

#### Organisation de l'enseignement général

- Le programme scolaire, respectant le socle commun de compétences, est le même que celui des autres collégiens.
- L'entrée en classe à horaires aménagés est incompatible avec le suivi de la classe bilingue anglais-russe et les enseignements complémentaires (latin). L'apprentissage d'une deuxième langue vivante étrangère allemand ou espagnol débute dès la 5<sup>e</sup>.
- Deux demi-journées sont libérées par le collège pour l'enseignement artistique, soit cinq heures hebdomadaires en fin de journée.

#### Etudes musicales ou chorégraphiques

- Les classes à horaires aménagés sont ouvertes à tous les enfants pratiquant déjà un enseignement artistique.
- Enseignements communs à tous les élèves
  - Cours d'éducation musicale au collège (une heure supplémentaire soit 2H/semaine)
  - Les arts et techniques de la scène au conservatoire : ensemble d'ateliers et de sorties culturels destiné à faire découvrir les métiers du spectacle vivant.

- Enseignements spécifiques au conservatoire
  - CHAM : instrument, formation musicale, initiation à l'écoute par l'improvisation ou initiation à la musique de chambre, arts et techniques de la scène, pratiques collectives.
  - CHAD : danse contemporaine (cours techniques et ateliers), formation musicale danseurs, arts et techniques de la scène.  
Plusieurs week-ends danse (dates à venir) comme discipline complémentaire (conformément aux directives du Ministère de la Culture).
- Certaines pratiques artistiques peuvent avoir lieu hors temps scolaire selon le cursus choisi : cours individuel d'instrument, formation musicale, orchestre, danse, ateliers et sorties spécifiques.
- Une charte de l'élève en CHA récapitulant les engagements de chacun, devra être signée par l'élève et sa famille, à chaque rentrée scolaire.

## Déplacements entre les deux établissements

Les élèves sont encadrés par un personnel du collège dans leurs déplacements collège/conservatoire.

## Responsabilités

Les élèves sont sous la responsabilité

- Du collège pendant les cours d'enseignement général et le trajet collège-conservatoire,
- Du conservatoire pendant les deux demi-journées et les cours d'enseignement artistique spécialisé.

## Conditions d'admission

- "L'admission en classe à horaires aménagés résulte d'un choix des élèves et des familles après un processus de découverte des activités spécifiques, des engagements nécessaires et des contraintes liées à la poursuite de ce parcours scolaire." (B.O. de l'E.N. n°30 du 27 juillet 2006).
- Le processus de recrutement des élèves candidats à la C.H.A. est mis en œuvre par le collège Fleming, en collaboration avec le CRD Paris-Saclay.
- Retrait du dossier de candidature
  - Documents à télécharger du **7 février au 4 mars 2024** sur le site du collège (<http://www.clg-fleming-orsay.ac-versailles.fr/>)
- Dépôt du dossier de candidature
  - Rapporter au secrétariat de direction du collège Fleming les documents du **04 mars au 15 mars 2024** inclus (sur rendez-vous uniquement) et signer le registre de candidatures. (Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 16h45 et mercredi de 8h30 à 12h45)
  - Tout dossier incomplet sera refusé
  - Pièces du dossier à fournir
    - ✓ La demande d'entrée en CHA de l'Education Nationale dûment complétée
    - ✓ Le bulletin de candidature du CRD
    - ✓ La lettre rédigée par l'enfant expliquant ses motivations à suivre une CHA en 2 exemplaires
    - ✓ La copie des bulletins scolaires de CM1 et CM2
    - ✓ 3 photos d'identité récentes avec nom et prénom au verso
    - ✓ Un justificatif de domicile

- Entretien individuel formalisant l'inscription (au conservatoire - 87, rue Jean Teillac à Orsay)
  - Du **04 mars au 22 mars 2024** le conservatoire vous contactera dans l'ordre d'arrivée des dossiers afin de convenir d'un rendez-vous d'une durée de 20 mn.
  - Cet entretien a pour but d'échanger avec l'enfant et sa famille sur le choix du projet artistique.
- Journée d'Observation Artistique, **samedi 23 mars 2024 entre 9h et 19h** au conservatoire
  - Une convocation sera envoyée par le CRD.
  - Les enfants candidats en CHAM participeront à une séance de danse et théâtre (improvisation, évolution dans l'espace et rythme corporel en petits groupes) pour que les professeurs du collège et du conservatoire évaluent leurs aptitudes artistiques, et seront auditionnés sur leur instrument avec le programme de leur choix (3 minutes maximum).
  - Les enfants candidats en CHAD participeront à une séance de danse spécifique aux danseurs et de théâtre avec les autres candidats CHAM.
  - Les enfants répondront à un questionnaire pour faire connaissance.
- Commission d'admission
  - Une commission présidée par la Directrice Académique de l'Education Nationale, ou son représentant, examine les candidatures.
  - A l'issue de la commission, la Directrice Académique de l'Education Nationale affecte les élèves dans le collège concerné. La décision est confirmée par écrit, par l'Inspection Académique de l'Essonne.

**Si vous résidez hors du secteur Fleming**  
 Vous devez inscrire votre enfant en classe de 6<sup>e</sup> dans son collège de secteur (AFFELNET)  
**et**  
 demander conjointement une procédure dérogatoire pour la scolarisation en option CHA

## Calendrier récapitulatif

- Lundi 5 février 2024 à 18h : Réunion de présentation des CHA au CRD
- Du 6 février au 4 mars 2024 : Téléchargement des documents sur le site du collège
- Du 04 mars au 15 mars 2024 inclus : Dépôt du dossier complet contre signature au collège
- Du 04 mars au 22 mars 2024 : Entretiens individuels au conservatoire
- Samedi 23 mars 2024 : Journée d'Observation Artistique au conservatoire
- Mai 2024 : Commission d'affectation
- Juin 2024 : Envoi de l'avis d'affectation

## Etablissements d'enseignement

**Collège Alexander Fleming**  
 10-12 rue Alexander Fleming  
 91401 Orsay  
 ☎ 01 69 28 68 80  
 Mail: ce.0911143y@ac-versailles.fr

Principale : Joël GOASDOUE  
 Principale adjointe : Anne LESAGE

**CRD Paris-Saclay**  
 87 rue Jean Teillac  
 91400 Orsay  
 ☎ 01 69 28 72 07  
 Mail: malika.elouad-mchahallou@paris-saclay.com

Directeur : Gilles METRAL  
 Directrice adjointe : Caroline PERRIN